

**SE FAMILIARISER AVEC L'ONU**  
**VIDEO IS UNDER DEVELOPMENT**  
Video Script is included here temporarily

Les horreurs de la Seconde Guerre mondiale ont contraint les pays à s'unir et à fermement déclarer d'une seule voix : « Plus jamais ». Et des cendres de ce conflit sont nées les Nations Unies, dont la première initiative fut, en 1948, la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Nos droits humains sont inscrits dans le droit international relatif aux droits de l'Homme et codifiés dans les législations régionales et nationales. Le droit à la vie, à la liberté et à l'égalité. Le droit d'exprimer son opinion, le droit de protester, le droit à la justice. Le droit à l'éducation, au logement, le droit au travail.

Tout le monde bénéficie de ces droits et nous devrions être fiers de leur existence.

Mais malgré les progrès réalisés, de nombreuses personnes empêchent encore d'autres personnes de jouir de leurs droits. Et il y aura aussi toujours des gens qui seront là pour les protéger. Des individus, organisations, communautés, juristes, universitaires, avocats. Des gens ordinaires. Des défenseur.es des droits humains, comme vous.

Les défenseur.es des droits humains sont partout. Ils exposent les violations des droits humains, attirent l'attention sur les problèmes graves, développent le dialogue, luttent pour le changement, améliorent la vie des individus et des communautés. Ils sont les yeux et les oreilles des Droits humains au niveau local, national et régional.

Ainsi, lorsqu'un gouvernement déclare une chose mais en fait une autre, ou qu'un régime pense que le monde ne regarde pas, ce sont les défenseur.es des droits humains qui leur font rendre des comptes.

Mais malgré tout le travail que font ces défenseur.es, il y a certaines choses qu'ils n'ont pas la possibilité de faire au niveau national. C'est là qu'ils peuvent utiliser l'ONU pour accroître la surveillance et exercer davantage de pression.

L'ONU dispose d'un certain nombre de mécanismes pour promouvoir et protéger des droits humains, chacun ayant un mode de fonctionnement spécifique.

Il y a tout d'abord le Conseil des droits de l'Homme. Le Conseil est composé de 47 États. Le Conseil est, en quelque sorte, comme un forum. C'est là que le monde se réunit pour parler des questions relatives aux droits humains et décider des mesures à prendre. Il constitue le principal espace intergouvernemental pour les droits humains et peut exercer une pression politique énorme. Il est également plus accessible que vous ne pourriez le penser. En entrant en contact avec des représentants et des délégués, vous pouvez les encourager à discuter et à aborder les problèmes que vous jugez importants.

Le Conseil des droits de l'Homme a le pouvoir de créer d'autres mécanismes.

L'un d'entre eux est l'Examen périodique universel ou EPU. Tous les cinq ans environ, chaque État membre est examiné au regard de ses engagements et obligations en matière de droits humains. Il s'agit essentiellement d'un audit, mené par les autres États membres.

Les défenseur.es des droits humains peuvent s'impliquer, en faisant par exemple part de leurs préoccupations aux États qui effectuent les examens, ou en soumettant des rapports sur la situation locale, en particulier si vous pensez que les rapports officiels ne couvrent pas tous les faits.

Un autre mécanisme est celui des Procédures spéciales, les experts indépendants de l'ONU. Souvent connus sous le nom de rapporteurs, ils se concentrent soit sur un pays particulier, soit sur une question spécifique relative aux droits humains. Les Procédures spéciales peuvent agir beaucoup plus rapidement que d'autres mécanismes.

Les défenseur.es sont sur le terrain, partout dans le monde, et sont parfaitement placés pour surveiller et signaler les problèmes de droits humains aux Procédures spéciales, ce qui permet aux experts d'enquêter, de dialoguer avec les États, de dénoncer, et bien plus encore.

Les défenseur.es peuvent également faire appel aux Organes de traités. Il existe dix Organes de traités, qui couvrent les neuf conventions fondamentales des droits humains. Les Organes de traités examinent les antécédents des pays qui ont ratifié ces conventions. Contrairement à l'Examen périodique universel où les pays, influencés par leurs intérêts nationaux, font des recommandations, les membres des Organes de traités sont des experts indépendants. Ainsi, si vous fournissez des informations, par exemple sur le traitement des travailleurs migrants dans votre pays, l'Organe de traité qui couvre cette convention vous écoutera.

Et n'oublions pas le Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'Homme. Le HCDH est un outil à part entière pour les défenseur.es : il surveille, rapporte, éduque, assiste. Il fait également office de secrétariat des Nations Unies, en s'assurant que chacun de ces mécanismes est en mesure de faire son important travail. Lorsque les défenseur.es des droits humains s'adressent à l'ONU, ils le font souvent par l'intermédiaire du HCDH.

Tout comme un outil dans une boîte à outils, chacun de ces mécanismes a un but spécifique. Ainsi, pour les défenseur.es des droits humains qui vivent, travaillent et font campagne dans des pays du monde entier, le mécanisme le plus utile dépend de la situation et des circonstances.

Tous ces mécanismes sont à la disposition de ceux qui en ont besoin. Comprendre le système de l'ONU et utiliser ses mécanismes est l'une des choses les plus efficaces qu'un défenseur.e des droits humains puisse faire.

Il peut ainsi aider à créer un monde plus pacifique, plus juste et plus égalitaire pour nous tous.